



Balbigny, le 27 août 2020

Aux parents de 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} -3^{ème}

Madame, Monsieur,

Collège Michel de Montaigne

Suivant un protocole sanitaire strict, qui conditionne l'ouverture du collège, nous allons accueillir votre enfant en vous garantissant des conditions de santé et de sécurité si chacun respecte ce protocole.

Serge MURET

Principal

2 : 04 77 27 20 33 : 04 77 27 25 93

e.0421455d@ac-lyon.fr

Rue Claudius Roche

42510 BALBIGNY

Site internet http://micheldemontaigne.cyb ercolleges42.fr

Tout d'abord, nous vous rappelons le rôle essentiel des responsables légaux dans le retour de leurs enfants au sein de l'établissement. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant et à assurer le lavage des mains avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (plus de 38 °C), l'enfant ne doit pas se rendre dans l'établissement et toute situation suspecte dans la famille devant être déclarée.

Le protocole sanitaire prévoit qu'il appartient aux familles de fournir un masque à leur enfant. Exceptionnellement, le collège est en mesure d'en fournir aux élèves qui n'en disposeraient pas.

L'élève doit avoir également une enveloppe ou tout contenant avec un deuxième masque propre à l'intérieur. L'élève devra se munir de cette enveloppe pour se rendre au self.

1 - Les transports scolaires.

Dès la descente du bus, chaque élève devra veiller à respecter les règles de distanciation physique.

À l'arrivée au sas d'entrée, l'élève présente son carnet de correspondance au personnel présent pour les éventuelles communications de la famille.

Les familles qui amèneront leur enfant par leurs propres moyens devront arriver à 08 h 20 afin de fluidifier la rentrée des élèves.

2 - L'entrée dans l'établissement

À l'entrée du sas du collège, chaque élève sera accueilli par un personnel pour un lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Le lavage des mains est essentiel, c'est pourquoi il sera demandé des lavages de mains réguliers dans la journée - à l'arrivée, avant le repas et après être allé aux toilettes.





3 - Circulation dans l'établissement et port du masque (adultes et élèves)

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque "grand public" dans toutes les situations. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il n'est pas obligatoire seulement pendant la prise du repas (devant l'assiette) et la pratique d'une activité pédagogique sportive.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas mais le port du masque reste obligatoire.

Collège Michel de Montaigne

Lors des premiers jours, les détails du protocole seront explicités aux élèves par l'infirmière ou un personnel formé.

Serge MURET Principal

4 - Pause méridienne

Les élèves externes seront libérés selon le régime inscrit sur le carnet de correspondance.

≅ : 04 77 27 20 33∃ : 04 77 27 25 93

Ils devront être de retour pour 13 h 45 pour effectuer à nouveau un lavage des mains avant d'entrer en classe à 14 h 00.

ce.0421455d@ac-lyon.fr

Les élèves demi-pensionnaires après un lavage des mains prendront leur repas à la fin des cours de la matinée.

Les élèves par classe, seront placés par un personnel dans le self dans une zone définie. Chaque zone est distante des autres zones d'au moins 1 mètre afin de respecter le protocole sanitaire. Les élèves ne pourront pas se déplacer pendant le repas sans autorisation. Les déplacements autorisés dans le réfectoire devront se faire obligatoirement avec le masque.

Rue Claudius Roche 42510 BALBIGNY

Le masque utilisé lors de la matinée sera placé dans l'enveloppe apportée par l'élève, qui devra alors mettre le deuxième masque propre pour l'après midi.

Site internet http://micheldemontaigne.cyb ercolleges42.fr

Les tables du réfectoire de chaque zone seront nettoyées et désinfectées après chaque passage d'une classe.

5 - Organisation pédagogique.

Le principe étant celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les professeur·e·s prendront en charge en présentiel les différents groupes et classes selon l'emploi du temps classique.





L'organisation des activités scolaires et le déroulement de la journée ont été prévus pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes d'élèves.

Quand cela est possible, les élèves resteront dans la même salle pour éviter les déplacements aux interclasses.

Le protocole sanitaire autorise l'utilisation des salles spécialisées ainsi que la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.)

Collège Michel de Montaigne

6 - Non-respect du protocole

Chaque élève devra respecter scrupuleusement les consignes données.

Serge MURET Principal En cas de manquement, l'élève sera rappelé à l'ordre et en cas de récidive volontaire la famille sera avertie et devra se rendre au collège pour venir chercher son enfant.

 Convaincu de l'indispensable collaboration entre les parents et l'école dans l'intérêt des élèves, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

e.0421455d@ac-lyon.fr

Serge MURET

Principal

Rue Claudius Roche

Site internet http://micheldemontaigne.cyb ercolleges42.fr

42510 BALBIGNY